

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



Né(e) le :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

ÉVALUATION

CLASSE : Première

VOIE : Générale Technologique Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : LLCA grec

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2h

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme : Justice des dieux, justice des hommes

CALCULATRICE AUTORISÉE : Oui Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : Oui Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 6



Les dictionnaires grec-français sont autorisés. Aucun autre document n'est autorisé.

Antigone, l'impossible piété

Revendiquant tous les deux le trône, les deux frères d'Antigone, Étéocle et Polynice, se sont entretués sous les murs de la ville de Thèbes. Créon, leur oncle devenu Roi de Thèbes, ordonne des funérailles solennelles pour Étéocle et interdit que les honneurs funèbres soient rendus à Polynice. Antigone décide de braver la loi humaine de Créon, pour respecter la loi divine des honneurs dus aux morts. Pour ce geste de désobéissance, Créon la condamne à mourir enterrée vive.

ANTIGONH

- Ὡ τύμβος, ὦ νυμφεῖον, ὦ κατασκαφῆς
οἴκησις ἀείφουρος, οἱ πορεύομαι
πρὸς τοὺς ἐμαυτῆς, ὧν ἀριθμὸν ἐν νεκροῖς
πλεῖστον δέδεκται Φερσέφασσ' ὀλωλότων,
5 ὧν λιοισθία ἄγω καὶ κάκιστα δὴ μακρῶ
κάτειμι, πρὶν μοι μοῖραν ἐξήκειν βίου.
Ἐλθοῦσα μέντοι κάρτ' ἐν ἐλπίσιν τρέφω
φίλη μὲν ἦξιεν πατρί, προσφιλῆς δὲ σοί,
μῆτερ, φίλη δὲ σοί, κασίγνητον κάρα ·
10 ἐπεὶ θανόντας αὐτόχειρ ὑμᾶς ἐγὼ
ἔλουσα κακόσμησα κάπιτυμβίους
χοὰς ἔδωκα · νῦν δέ, Πολύνεικες, τὸ σὸν
δέμας περιστέλλουσα τοιάδ' ἄρνημαι.
Καίτοι σ' ἐγὼ ἴμισησα τοῖς φρονοῦσιν εὖ.
15 Οὐ γάρ ποτ' οὔτ' ἂν εἰ τέκνων μῆτηρ ἔφυν,
οὔτ' εἰ πόσις μοι κατθανῶν ἐτήκετο,
βία πολιτῶν τόνδ' ἂν ἠρόμην πόνον.
Τίνος νόμου δὴ ταῦτα πρὸς χάριν λέγω ;
πόσις μὲν ἂν μοι κατθανόντος ἄλλος ἦν,
20 καὶ παῖς ἀπ' ἄλλου φωτός, εἰ τοῦδ' ἤμπλακον ·
μητρὸς δ' ἐν Αἴδου καὶ πατρὸς κεκευθότοι
οὐκ ἔστ' ἀδελφὸς ὅστις ἂν βλάστοι ποτέ.
Τοιῶδε μέντοι σ' ἐκπροτιμήσασ' ἐγὼ
νόμῳ Κρέοντι ταῦτ' ἔδοξ' ἀμαρτάνειν
25 καὶ δεινὰ τολμᾶν, ὦ κασίγνητον κάρα.
Καὶ νῦν ἄγει με διὰ χερῶν οὕτω λαβῶν
ἄλεκτρον, ἀνυμέναιον, οὔτε του γάμου

| | | |
|--|--|--------------------|
| Modèle CCYC : ©DNE | | |
| Nom de famille (naissance) : <small>(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)</small> | | |
| Prénom(s) : | | |
| N° candidat : | | N° d'inscription : |
| <small>(Les numéros figurent sur la convocation.)</small> | | |
| Né(e) le : | | |



1.1

- μέρος λαχοῦσαν οὔτε παιδείου τροφῆς,
 ἀλλ' ᾧδ' ἔρημος πρὸς φίλων ἢ δύσμορος
 30 ζῶσ' εἰς θανόντων ἔρχομαι κατασκαφάς,
 ποίαν παρεξεληθούσα δαιμόνων δίκην ;
 Τί χρῆ με τὴν δύστηνον ἐς θεοὺς ἔτι
 βλέπειν ; τίν' αὐδᾶν ξυμμάχων ; ἐπεὶ γε δὴ
 τὴν δυσσέβειαν εὐσεβοῦσ' ἐκτησάμην.
 35 Ἀλλ' εἰ μὲν οὖν τάδ' ἐστὶν ἐν θεοῖς καλὰ,
 παθόντες ἂν ξυγγνοῖμεν ἡμαρτηκότες ·
 εἰ δ' οἶδ' ἄμαρτάνουσι, μὴ πλείω κακὰ
 πάθοιεν ἢ καὶ δρωσιν ἐκδίκως ἐμέ.

ΧΟΡΟΣ

- Ἔτι τῶν αὐτῶν ἀνέμων αὐταὶ
 40 ψυχῆς ῥίπαι τήνδε γ' ἔχουσιν.

ΚΡΕΩΝ

Τοιγὰρ τούτων τοῖσιν ἄγουσιν
 κλαύμαθ' ὑπάρξει βραδυτῆτος ὕπερ.

ΑΝΤΙΓΟΝΗ

Οἴμοι, θανάτου τοῦτ' ἐγγυτάτω
 τοῦπος ἀφίκται.

ΚΡΕΩΝ

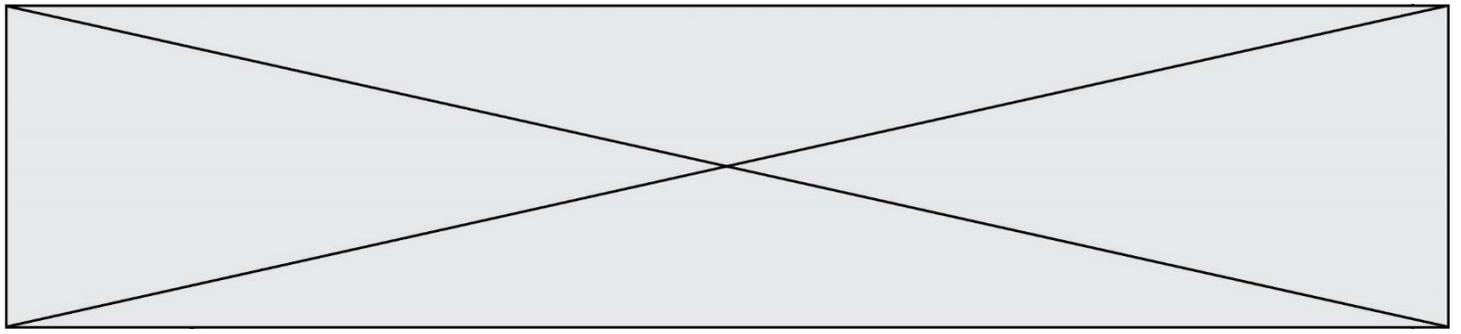
- 45 Θαρσεῖν οὐδὲν παραμυθοῦμαι
 μὴ οὐ τάδε ταύτη κατακυροῦσθαι.

[ΑΝΤΙΓΟΝΗ

Ἦ γῆς Θήβης ἄστν πατρῶον
 καὶ θεοὶ προγενεῖς,
 ἄγομαι δὴ ἄγω κούκέτι μέλλω.

- 50 Λεύσετε, Θήβης οἱ κοιρανίδαι,
 τὴν βασιλειδῶν μούνην λοιπήν,
 οἷα πρὸς οἶων ἀνδρῶν πάσχω,
 τὴν εὐσεβίαν σεβίσασα.]

Sophocle, *Antigone*, v. 891-943



Traduction

ANTIGONE.

Ô tombe, ô chambre nuptiale, ô caveau,
prison perpétuelle où je me rends
auprès des miens, ces morts sans nombre
que Perséphone a reçus chez les défunts,
(5) où je descends la dernière et combien la plus malheureuse,
avant d'avoir achevé ma part de vie.

En partant je nourris du moins le ferme espoir
d'arriver aimée de mon père et chérie de toi,
mère, et chère à toi, ô mon frère,
(10) puisque j'ai de mes mains lavé, paré vos corps,
vous ai versé les funéraires libations ;
et maintenant, moi qui ai enseveli ton corps,
Polynice, voilà ma récompense.

Certes pour les sages j'ai eu raison de t'honorer.
(15) Jamais, non, si j'avais eu des enfants
ni si mon mari, mort eût pourri sur le sol
je ne me serais donné ce mal contre le gré des citoyens.
Au nom de quelle loi parler ainsi ?

Mon mari mort je pourrais en avoir un autre,
(20) ou mon enfant, en avoir d'un autre.
Mais, ma mère et mon père une fois dans l'Hadès,
il ne me naîtra plus jamais de frère.

Voilà pour quelle loi je t'ai de préférence honoré,
ô mon frère, bien qu'à Créon ce semble
(25) une faute et une terrible audace.

Maintenant il m'a prise, il m'emmène
sans que j'aie eu de mari ni de noces,
sans que j'aie été épouse ni mère.

C'est dans la solitude et le malheur
(30) que je m'en vais vivante à la fosse des morts.
Quel droit divin ai-je transgressé ?

Mais à quoi bon regarder vers les dieux ?
lequel appeler à mon secours,
puisque ma piété me fait passer pour impie ?

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /



1.1

(35) Ah ! si les dieux approuvent ce traitement,
je le subirai, je reconnâtrai ma faute ;
mais si la faute vient des autres, puissent-ils
ne pas subir plus de mal qu'à tort ils ne m'en font.

LE CHOEUR.

Le même souffle de tempête
(40) possède toujours son âme.

CRÉON.

Ceux qui tardent tant à l'emmener
vont avoir à s'en repentir.

ANTIGONE.

Oho ! voici la parole
la plus proche de la mort.

CRÉON.

(45) Je ne te conseille pas de croire
qu'elle ne sera pas ratifiée.

Traduction : Jean Grosjean, Gallimard, bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1967

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique (3 points)

Dans la proposition τὴν δυσσέβειαν εὐσεβοῦς' ἐκτησάμην (v. 34), définissez en contexte le sens du couple de mots *δυσσέβεια* / *εὐσεβέω*.

B. Faits de langue (5 points)

Relevez trois mots interrogatifs dans les vers 31-33 et analysez-les. Pourquoi, selon vous, Antigone formule-t-elle des questions à ce moment de son propos ?



Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes. (12 points)

Choix n° 1 (Langue) :

Traduisez les vers 47-53 entre crochets (depuis ἈΝΤΙΓΟΝΗ – Ὡ γῆς Θήβης jusqu'à σεβίσασα) :

ἈΝΤΙΓΟΝΗ

Ὡ γῆς Θήβης ἄστν πατρῶον
καὶ θεοὶ προγενεῖς,
ἄγομαι δὴ ᾿γὼ κούκέτι¹ μέλλω.
Λεύσσετε, Θήβης οἱ κοιρανίδαι,
τὴν βασιλειδῶν μούνην λοιπὴν,
οἷα πρὸς οἴων ἀνδρῶν πάσχω,
τὴν εὐσεβίαν σεβίσασα.

Choix n° 2 (Culture) :

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).

¹ κούκέτι = καὶ οὐκέτι.